

FACULTE DE DROIT D'ECONOMIE ET DE GESTION

CONSEIL du 24/3/2004

Etaient présents :

Parmi les membres du collège A :

MM. Defossez, Starzenski

Parmi les membres du collège B:

Mme Morgand,
MM. Bonduelle, Hanna, Jenny, Loquet

Parmi les personnalités extérieures :

MM Darras, Mas, Pierangeli,

Parmi les étudiants :

Collège Droit :Melle Chaaraki, MM Blanchart, Degros, Goldman

Parmi les membres du collège AITOS

Mme Baspeyras,
Mme Neveu

Parmi les Membres de Droit

M.le Secrétaire Général de l'UVHC

Avaient donné pouvoir :

Mme Peterka à M.Defossez
M.Lecucq à M.Defossez
M.Pirotte à M.Starzenski
M.Sauvage à Mme Morgand

Excusé :

M. l'Agent Comptable

Invitée:

Mme Li Crapi

Madame Morgand, constatant que le quorum est atteint, ouvre la séance par le premier point de l'ordre du jour qui consiste en l'approbation du dernier compte-rendu.

Celui-ci est approuvé à l'unanimité.

Mme Morgand passe ensuite la parole à M.Defossez pour le commentaire du compte financier 2003.

Compte financier 2003. Budget 2004 et DBM de rattachement

M.Defossez annonce aux membres du conseil que l'exercice 2003 se termine sur un déficit de près de 80000 euros. Plusieurs raisons expliquent ce déficit :

- le prélèvement de la dotation aux amortissements (24000 euros) fait sur la DGF
- la baisse des effectifs étudiants qui entraîne la chute des rentrées en droits spécifiques et pédagogiques
- l'absence de versement par la région du financement prévu pour les emplois jeunes en DEUST FC
- et surtout l'insuffisance de la DGF qui ne permet même pas d'assurer le paiement des cours complémentaires dans sa totalité.

De surcroît, la difficulté de trouver d'autres sources de financement et les rentrées très faibles de taxe d'apprentissage, contribuent également à rendre la situation financière très tendue.

Des pistes d'économie doivent cependant être trouvées à la prochaine rentrée comme le regroupement de certains cours, tels que par exemple, l'intégration de la capacité en droit dans le DEUST assistant juridique .

Pour l'exercice 2004 en plus du budget, sont présentées au conseil deux DBM de rattachement. La première en Formation continue constate les recettes non encaissées en 2003 pour les emplois jeunes en DEUST NMC.

La seconde en formation initiale, présente en recettes, les différentes facturations internes liées à la mise à disposition d'enseignants et leur utilisation en paiement de frais de personnel.
Une discussion s'engage entre les membres du conseil et Mme Morgand propose de passer au vote.
Le Budget 2004 et les DBM, le compte financier 2003 sont approuvés à l'unanimité.

Attribution d'une subvention

M. Goldman membre de l'association Juris Club a déposé une demande de subvention.
Il renseigne les membres du conseil sur le fonctionnement du nouveau bureau, expose les différentes activités de l'association et les projets en cours.
Les membres du conseil décident à l'unanimité, hors la présence de M. Goldman, d'attribuer une subvention de 300 euros à l'association juris club.

Règlements d'examens

Mme Morgand informe les membres du Conseil que l'avis du ministère concernant le cycle licence (droit, droit langue et économie gestion) est favorable. Pour les masters du domaine droit administration présentés en dernier conseil d'administration, la procédure d'examen est en cours et les navettes ne sont pas terminées.
Le règlement d'examen de premier cycle en droit et droit langue peut donc, d'ores et déjà, être présenté au conseil.

Mme Morgand rappelle le fonctionnement de chaque semestre composé d'unités d'ossature et de différenciation.

Ces unités comprennent des modules ou matières évalués par contrôle continu et/ou par un examen terminal.

La note qui donne lieu à capitalisation est celle du contrôle continu et de l'examen terminal

L'article 21 du règlement licence marque un véritable changement par rapport au système précédent puisque les unités acquises sont capitalisables mais également les modules pris individuellement dont la note est supérieure à 10.

Pour obtenir la licence, l'étudiant devra avoir acquis 6 semestres et comptabilisé 180 ECTS. Ces semestres s'acquièrent indépendamment les uns des autres et la compensation des unités et modules n'a lieu qu'à l'intérieur du même semestre.

L'étudiant est admis à passer dans un nouveau semestre à condition de n'avoir pas plus d'un semestre de retard.
Une session d'examen a lieu en janvier pour le semestre 1 en juin pour le semestre 2 et en septembre une session de rattrapage est organisée pour les deux semestres.

Sur un plan pratique, il conviendra d'étaler les examens afin que les étudiants puissent repasser les modules non acquis sur plus d'un semestre.

Mme Morgand fait remarquer que cela ne va sans doute pas être facile quand on connaît les problèmes actuels de la FDEG en personnel et en locaux.

L'article 29 du règlement d'examen expose les différentes formations du jury : jury d'année et jury de diplôme.

Le jury de diplôme permet de délivrer sur demande de l'étudiant, le deug.

Le deug droit seul, pourra être délivré et pas le deug droit langues, qui relève de la nouvelle habilitation.

Le jury de diplôme pourra également délivrer la licence aux étudiants auxquels manque un semestre, étant donné l'interdiction de compensation entre les semestres; ceci pour éviter des situations de blocage.

M. Degros souhaite savoir si des limitations existent dans ce cas précis. M. Defossez répond que le jury est souverain et qu'il n'est pas légal de prévoir de limites à son pouvoir.

Monsieur Bonduelle souhaite savoir à quel moment seront attribuées les mentions.

M. Defossez répond que ce sera à la fin du cycle, car la mention ne peut être attribuée que sur le diplôme.

L'article 33 du règlement sera donc modifié en ce sens. Au lieu de lire : ".....ces moyennes étant obtenues sur l'année diplômante lire : " sur l'ensemble du diplôme (deug et licence)."

Le règlement d'examens deug de droit licence de droit est soumis à l'approbation des membres du Conseil. Il est approuvé à l'unanimité, moins une abstention.

Calendrier 2004/2005

Deux propositions de calendrier sont soumises au conseil, l'une plaçant la rentrée au 27/9/04 qui prévoit des vacances à la Toussaint la première semaine de novembre, l'autre qui place la rentrée au 4/10/2004 sans vacances de Toussaint.

Mme Neveu fait valoir que cette seconde proposition, est celle qui recueille les voix de l'administration car elle permet de recommencer l'année dans les meilleures conditions d'organisation possibles, surtout avec la mise en place de la réforme qui va solliciter beaucoup les personnels.

Les propositions de calendrier des composantes Fllash et IAE sont identiques aux nôtres concernant les vacances de février et de printemps.
Une longue discussion s'engage sur le vote du calendrier et finalement celui-ci est repoussé au prochain conseil.

Les Masters

Mme Morgand présente aux membres du Conseil les différentes maquettes des masters telles qu'elles ont été revues à la demande du ministère. Il y a toujours trois mentions : droit, administration publique et économie solidaire .

-La mention droit comprend des Masters professionnels et un Master recherche.

Le Master comprend quatre semestres. M1 (semestre 1 et 2) M2 (semestres 3 et 4)

Quatre spécialités apparaissent en M1 et M2 :

- droit de l'immobilier
- droit des affaires européennes et internationales
- fiscaliste international
- justice et médiation

M1 et M2 sont liés. Il existe cependant des passerelles permettant de varier les parcours. Le M1 reste plus général

Un tronc commun, prévu en semestre 1 et 2, équivaut à 26 ECTS

Les matières de spécialités sont imposées , d'autres sont au choix, dès le M1.

La spécialisation est plus marquée au semestre 3.

Le quatrième semestre est réservé au stage et au mémoire.

Le règlement du Master est à présent examiné article par article.

La certification en langues exigée par le décret pour la délivrance du Master est prévue par l'article 3 du règlement.

A la question de M.Degros sur l'enseignement des langues débutant, M.Defossez répond que cet enseignement peut être commencé ou poursuivi en Master 1.

Il n'y a pas de sélection à l'entrée en M1.

L'accès au M2 est subordonné à l'obtention du M1 sauf en économie solidaire ou il n'existe pas de M1.

A une interrogation de M.Degros concernant l'article 34, il est précisé que les termes "sauf convention contraire" doivent s'entendre de manière non restrictive.

Suite une précision demandée par Mme Baspeyras l'article 36 est complété comme suit "le stage professionnel **accompagné du mémoire**".....le reste sans changement.

Le règlement du Master est proposé à l'approbation des membres du Conseil qui l'adoptent à l'unanimité.

Questions diverses :

Economie

M.Starzenski informe les membres du Conseil que tous les niveaux Master en économie ont été refoulés par le Ministère. C'est un véritable problème national. M.Starzenski fait donner lecture d'un courrier de protestation adressé à Monsieur le Directeur des enseignements supérieurs par Le Président de la section du CNU, le Président de la conférence des Doyens en sciences économiques, le Président de l'association française des sciences économiques. Une visite au ministère des économistes de Lille 3 et de Valenciennes est prévue le 31 mars.

Personnels

M.Le Secrétaire Général interpellé sur la question du remplacement des personnels en congé de maternité, répond qu'il est tout à fait conscient des difficultés occasionnées par ce type d'absence qui prive une composante d'un personnel quasiment une année, si l'on prend en compte la récupération des congés annuels.

Les crédits de suppléance accordés à l'université sont notoirement insuffisants et la solution du redéploiement n'est pas facile à mettre en œuvre. En ce qui concerne la demande de la FDEG, M.Despres indique qu'il n'a pas donné de réponse négative et qu'il étudie actuellement toutes les possibilités.

Problèmes de stationnement

M.Degros informe le conseil que les places du parking réservées aux handicapés sont régulièrement occupées par des personnes, dont certaines, de par leur fonction même, devraient donner l'exemple en manifestant davantage de civisme.

M.Despres répond aussitôt qu'il est prêt à envoyer les gardes si ce genre d'abus lui est signalé et ceci, quelle que soit la personne concernée.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est close à 20h30